DEMANDE DE PRISE EN CHARGE AGEFICE

ATTENTION : le dépôt de votre dossier doit être effectué au minimum 2 mois avant le début de la formation

ELIGIBILITE

Vous devez être immatriculé dans un des secteurs suivants : secteur Commerce, Industrie et Services

Pour bénéficier de la prise en charge AGEFICE, vous devez relever de l'un des statuts suivants :

- Gérant majoritaire de SARL
- Associé unique d'une EURL
- Associé d'une SNC
- Entrepreneur individuel
- Micro entrepreneur
- Conjoint collaborateur ou associé

FORMATIONS FINANCEES

- Les formations débouchant sur une qualification officiellement reconnue
- Les formations "obligatoires" légalement imposées pour l'exercice de l'activité professionnelle (permis d'exploitation, hygiène alimentaire…)
- Les formations « Mallette du Dirigeant »
- Les autres formations, qu'elles soient métiers ou transversales (sous réserve qu'elles s'intègrent dans les critères de l'AGEFICE)

PIECES A FOURNIR

- **Financement**
  - Imprimé de demande préalable de financement téléchargeable ici : IMPRIME DEMANDE DE FINANCEMENT
  - Programme de formation
  - Attestation URSSAF/RSI de CFP (Contribution au Fonds d'assurance de Formation)
  - Convention de formation ou devis
  - Kbis
  - Avis de situation au Répertoire Sirene pour les entreprises non concernées
- **Remboursement**
  - Facture acquittée conforme aux obligations légales des organismes de formation
  - Attestations de présence et/ou feuilles d'émargement
  - Convention de formation si celle-ci n'a pas été transmise lors du dépôt de la demande

MALLETTE DU DIRIGEANT

En plus des justificatifs habituels, joindre à la demande de prise en charge :

- L'imprimé additif de demande préalable de financement téléchargeable ici : IMPRIME ADDITIF DEMANDE DE FINANCEMENT
- Une facture non-acquittée conforme aux obligations légales des organismes de formation

www.agefice.fr

Point d'accueil AGEFICE CCI Saint-Martin

Contact :
Séverine JUMINER
05 90 87 84 42

sjuminer@ccism.com